



GÉTIGNÉ, le 8 juin 2021

**M. NORIE Jean-Paul**  
Commissaire enquêteur  
24 avenue Gérard Saint  
44300 NANTES

Objet : enquête publique pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque à Gétigné  
Réponse au procès-verbal de synthèse  
Affaire suivie par : Alice RIGALLEAU ([direction@getigne.fr](mailto:direction@getigne.fr))

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Vous nous avez remis en date du 7 juin 2021, votre procès-verbal de synthèse relatif à l'enquête publique pour la déclaration de projet et la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU), en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque à Gétigné. Par la présente, je tiens à vous apporter les réponses aux deux questions formulées.

La première interrogation concerne le calendrier prévisionnel de la mise en œuvre effective de la modification de zonage (graphique et littérale) issue de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU. Je tiens à vous faire savoir que nous envisageons une délibération lors de notre séance prévue le 1<sup>er</sup> juillet 2021, si les documents permettant d'informer les élus sont obtenus dans les délais réglementaires de convocation (5 jours francs).

Vous nous avez également fait part d'un courriel transmis par Mme Céline DAVID demandant des précisions sur le bilan de l'incendie de l'été 2020 dans le parc photovoltaïque déjà implanté sur le site de l'Ecarpière, sur la communication du projet auprès de la population de Gétigné et de Saint-Crespin et enfin, sur l'intérêt pédagogique du projet vis-à-vis des populations scolaires locales. Bien que le courriel ait été transmis juste après la clôture de l'enquête, voici les précisions attendues :

- Le 4 août 2020, un incendie a eu lieu à l'Ecarpière sur le site d'implantation de panneaux photovoltaïques gérés par la société PHOTOSOL. L'origine de cet incendie détruisant 25 à 30 ha de végétation au sein du site, n'est pas clairement définie par les expertises (défaillance électrique ou acte criminel). La forte chaleur en période de sécheresse et le mauvais entretien du site marqué par la présence de ronces entre les panneaux sont pour autant des facteurs déterminants à la propagation. La commune a demandé des précisions à la société d'exploitation qui a répondu en septembre 2020. Celle-ci a pris des mesures pour garantir l'entretien paysager du site. Elle indique veiller à ce qu'aucune défaillance de son contractant ne soit constatée et prévoir un contrat de télésurveillance du site avec une société spécialisée.

Par ailleurs, a été joint au dossier d'enquête publique, l'avis du SDIS 44 (service départemental d'incendie et de secours) en date du 23 septembre 2020 sur le projet de permis de construire, celui-ci n'émettant pas de remarque particulière au projet.

1/2

Lors de la commission de suivi du site de l'Ecarpière organisée le 15 janvier 2021 par la préfecture, un focus a été réalisé sur l'incendie et le retour d'expérience. Il a été évoqué que les pistes entretenues ont participé à éviter une propagation de l'incendie et constaté un dommage sur une canalisation de remonté des eaux. Il était préconisé l'intégration du retour d'expérience dans le projet d'arrêté préfectoral complémentaire. Ceci a été effectué dans l'arrêté du 3 mars 2021 concernant le site ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement), un article étant dédié à la protection incendie. Ainsi, une réserve d'eau de 120 m<sup>2</sup> par zone d'implantation est prévue. Une pise d'accès au secours de 5 m de largeur sur l'ensemble de la périphérie est aménagée pour chaque zone. La hauteur de la végétation ne doit pas dépasser 40 cm autour des panneaux. En cas de sinistre, une coupure à distance des sources d'énergie est accessible. La société NEOEN en charge du développement du futur projet photovoltaïque a inclus ces prescriptions dans son projet, les précisions étant apportées dans le dossier d'enquête.

- Les populations de Gétigné, de Saint-Crespin sur Moine et de Montigné ont été informées de l'enquête via la pose de panneau affichant l'arrêté sur leur territoire. La commune de Gétigné a également rédigé un article sur le projet dans son bimestriel pour la période de mai-juin 2021. Cette information a été relayée sur le site internet et le Facebook de la commune. Une présentation a été spécifiquement faite au conseil municipal lors de sa réunion du 25 mars en rappelant l'historique du site et le projet d'extension du parc photovoltaïque avec l'enquête publique à venir. La presse présente (Ouest-France et le journal de l'Hebdo) en a également fait une communication.

Si l'autorisation du permis de construire est obtenue, une nouvelle information paraîtra dans la revue municipale. La refonte du site internet est en cours et en septembre, le nouveau site devrait être opérationnel. Une information dédiée au site de l'Ecarpière est envisagée afin d'y rappeler le passé historique minier, la protection du site et le développement de l'énergie photovoltaïque.

- Le site de l'Ecarpière est fermé au public mais Orano Mining, l'exploitant, peut organiser des visites. Si les écoles en font la demande, il est donc possible de faire découvrir le site. La maison du mineur et des énergies située à Saint-Crespin sur Moine est d'ailleurs tout à fait adaptée à l'accueil de scolaires et propose déjà des activités et ateliers pédagogiques. Il y a tout intérêt à faire découvrir ce passé minier en reconversion, au choix de la programmation des enseignants.

Espérant avoir répondu à votre attente,

Je vous prie de bien vouloir croire, Monsieur le commissaire-enquêteur, en l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire de Gétigné,  
M. François GUILLOT.

